

*Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève*

|  |
| --- |
| **WG UPR 37 – Autriche**  ***Intervention de la Belgique***  22 janvier 2021 |

Monsieur le Président/Madame la Présidente,

La Belgique salue les nombreux progrès et réalisations de l’Autriche depuis le deuxième examen.

Dans l’objectif de compléter les efforts déployés, la Belgique recommande de

**R1.** Adopter les mesures nécessaires afin de garantir aux victimes de violences et d'abus sexuels le plein accès à des refuges et centres de conseil adéquats ;

**R2.** Mettre en place des campagnes et mesures afin de réduire l’écart salarial entre hommes et femmes.

Malgré les progrès engrangés pour les personnes handicapées, des mesures supplémentaires peuvent être envisagées. Ainsi, la Belgique recommande de

**R3.** Mener des campagnes de sensibilisation destinées aux médias, agents de l’Etat, ainsi qu’au grand public, afin de combattre la stigmatisation et les préjugés dont peuvent être victimes les enfants handicapés.

Je vous remercie, Monsieur le Président/Madame la Présidente.